



Communiqué de presse

Mende, le 10 juillet 2017

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CASTASTROPHE NATURELLE POUR UNE COMMUNE DE LOZERE

Par arrêté interministériel du 26 juin 2017 publié au Journal Officiel du 7 juillet, la commune de Pourcharesses a été reconnue en état de catastrophe naturelle, pour les dommages causés par les inondations et coulées de boues associées, survenues le 22 novembre 2016.

Pour cette commune, les sociétés d'assurance prendront en charge les dégâts causés par les inondations et les coulées de boues ainsi que leurs conséquences. Les victimes de dommages matériels disposent de **10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté de catastrophe naturelle**, pour prendre contact avec leur assureur et lui remettre un état estimatif de leurs pertes.

Les personnes touchées sont invitées à se rapprocher de leur compagnie d'assurance. Elles peuvent également obtenir des informations pratiques sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F3076.xhtml>